

S.N.C.F.

RÉGION
de l'EST

FASCICULE-HORAIRES

N°

1.18

14 - NANCY-VILLE A MERREY

- Double voie.
- Section soumise à l'action du Poste de régulation de Troyes : de Vittel à Merrey.
- Ligne à circulation en avance de Nancy-Ville à Pont-Saint-Vincent.
- Ligne à signallement obligatoire de Pont-Saint-Vincent à Merrey.
- Ligne à périodes de non-gardiennage des P. N. de Pont-Saint-Vincent à Merrey.
- Ligne fermée la nuit de Pont-St-Vincent à Merrey.
- Gares temporaires : Houdemont, Ludres, Messein, Ceintrey, Praye-sous-Vaudémont, Frenelle-la-Grande, Remoncourt, Rosières-sur-Mouzon, Damblain.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

I Distances - Installations - Cantonnement

Signes utilisés pour représenter les modes de cantonnement :

- ▬ Cantonnement téléphonique.
- ▬_{scv} Block manuel avec circuit de voie.
- ▬_c Block par carrés.
- ▬_l Block automatique lumineux (*).

(* En cas de pénétration en canton occupé, le mécanicien doit marcher à vue jusqu'à la fin du deuxième canton qui suit le sémaphore fermé, même si le premier sémaphore (ou carré) suivant est ouvert.

NOMBRE de voies Sens	PRISES d'oc	PONTS tournants ou riangles de tournant	SECOURS R : Machine S : Vagon I : Incendie	LONGUEUR utile des voies de garage		COMMUNICATIONS de voies	DISTANCES		GARES OU POSTES	KILOMÉTRAGE sur le terrain	MODES DE CANTONNEMENT			RÉGIME DE PROTECTION	
				impaires	paires		cumulées depuis	de gare à gare			Voie 1	Voie 2	Observations	Sens impair	Sens pair
		△ (24 m.)	RSI	∞	∞	4		Nancy							
		○		∞	∞	1			NANCY-VILLE ... (1) ▬	352.432					
							3.1	Jarville Triage.....							
							3.1	Jarville-la-Malgrange. { Bifur. Poste I BV	355.356—0.000				RVa sens pair		
							1		355.581—0.227						
							4.0	Bon-Secours (bifur.)	0.680						
							7.1	Houdemont SS.....	4.166						
				405		3	10.1	Ludres	7.177						
						1	12.9	Messein SS.....	9.962						
							2.2	Racc. n° 3 de N.-Maisons ...	12.021						
						1	15.1	Neuves-Maisons SS.....	12.146						
						1	1.6	Racc. de Neuves-Maisons { n° 2	12.304						
								{ n° 1 Bifur. ..	12.999						
		○		500	305	3	16.7	PONT-SAINT-VINCENT	13.751				RVa sens pair		
							18.5	Bainville-sur-Madon SS ...	15.643						
1	1					1	20.6	Xeuilley SS.....	17.657						
							23.5	Pierreville SS	20.643						
							25.3	Pulligny-Autrey SS	22.369						
						1	27.6	Ceintrey	24.728						
							30.2	Clérey-Omelmont SS.....	27.277						
		○				1	32.9	Tantonville SS.....	30.021						
				567	280	3	35.3	Vézelise	32.390						
							38.5	Forcelles-St-Gorgon SS ...	35.576						
							41.3	Praye-sous-Vaudémont SS .	38.421						
							44.2	St-Firmin-Housséville SS .	41.322						
				403	401	1	45.9	Diarville	43.032						
							50.3	Bouzanville-Boulaincourt SS	47.308						
				350	418	1	53.5	Frenelle-la-Gr.-Puzieux ..	50.633						
							57.2	Poussay SS	54.323						
		○				2	60.0	MIRECOURT. ▬	57.135—94.160				RVa sens impair		

(1) Le signe ▬ ne s'applique qu'aux trains circulant sur voies « Voyageurs ».

NOMBRE de voies sens	PRISES d'eau	PORTS tournants ou triangles de tournage	SECOURS R : Machine S : Vagon I : Incendie	LONGUEUR utile des voies de garage		COMMUNICATIONS de voies	DISTANCES		GARES OU POSTES	KILOMÉTRAGE sur le terrain	MODES DE CANTONNEMENT			RÉGIME DE PROTECTION	
				impairs	pairs		cumulées depuis	de gare à gare			Voie 1	Voie 2	Observations	Sens impair	Sens pair

14. — NANCY-VILLE — MERREY (suite)

NOMBRE de voies sens	PRISES d'eau	PORTS tournants ou triangles de tournage	SECOURS R : Machine S : Vagon I : Incendie	LONGUEUR utile des voies de garage		COMMUNICATIONS de voies	DISTANCES		GARES OU POSTES	KILOMÉTRAGE sur le terrain	MODES DE CANTONNEMENT			RÉGIME DE PROTECTION		
				impairs	pairs		cumulées depuis	de gare à gare			Voie 1	Voie 2	Observations	Sens impair	Sens pair	
1 1	Voie 1	○	R I						Nancy							
		⊕ (19m.)			480	2	60.0	3.7	MIRECOURT	57.135—94.160	Scv	Scv	RVa sens impair			
					495	468	2	63.7	Hymont-Mattaincourt	97.891	C	C	RVa sens pair	▨	▨	
									Racc. d'Hymont (Poste A)...	99.215						
									Bazoilles-dev.-Hymont SS	83.330						
									Rozerotte SS	81.260						
					177		1	74.9	Remoncourt SS (2).....	77.136						
									Haréville-sous-Montfort SS	73.051						
									Vittel	68.689				RVa sens pair		
									Contrexéville	63.306						
									Martigny-les-Bains	53.597						
									Lamarche (Vosges).....	47.909						
									Rozières-sur-Mouzon	42.056						
									Damblain	36.941						
									Colombey-les-Choiseul SS	33.020						
						MERREY (Haute-Marne) { Poste 3. B V ...	31.053 30.371				RVa sens impair	▨	▨			

CANTONNEMENT sur voies 1M, 2M, 1M-1T et 2T entre Nancy-Ville, Jarville-Triage et le dépôt d'Heillecourt.....	GARES OU POSTES	KILOMÉTRAGE	MODES DE CANTONNEMENT				RÉGIME DE PROTECTION	
			Voie 1 M	Voie 2 M	Voie 1M-1T	Voie 2 T	Sens impair	Sens pair
	NANCY-VILLE { Poste 3. Poste 4. Jarville-Triage { Poste 1. Poste G. Poste F. Heillecourt-Dépôt.....	352.890 353.568 354.240 355.300 354.775 355.260	▨	▨	▨	▨	▨	▨

CANTONNEMENT SUR LES RACCORDEMENTS DIRECTS

DÉSIGNATION DES RACCORDEMENTS	GARES OU POSTES	KILOMÉTRAGE sur le terrain	MODES DE CANTONNEMENT		RÉGIME DE PROTECTION		
			Voies	Voies	sens impair	sens pair	
Raccorde- ments directs de Neuves-Maisons	Raccordement n° 1 (de Toul vers Pont-Saint-Vincent)	Chaligny-Neuves-Maisons Bif. ract n° 1..... Bif. de Pont-Saint-Vincent... Pont-Saint-Vincent.....	22.403 22.535 23.114 12.999 13.751	voie 1 bis	voie 2 bis	▨	▨
	Raccordement n° 2 (de Pont-Saint-Vincent vers Blainville-Damelevières)	Pont-Saint-Vincent..... Bif. de Pont-Saint-Vincent... Bif. ract n° 2..... Neuves-Maisons SS.....	13.751 12.999 12.804 23.280	voie 1 ter	voie 2 ter	▨	▨
	Raccordement n° 3 (de Toul vers Messein)	Chaligny-Neuves-Maisons Bif. ract n° 1..... Bif. ract n° 3..... Neuves-Maisons SS..... Bif. ract n° 3.....	22.403 22.535 23.031 12.146 12.021	voie 1 IV	voie 2 IV	▨	▨
	Raccordement direct d'Hymont-Mattaincourt (de Merrey vers Darnieulles)	Poste B ligne 14 (1)..... Poste A ligne 24 (1).....	87.154 90.226	C	C	▨	▨

(1) Signal de cantonnement normalement hors de service.

(2) Poste de cantonnement temporaire.

2 Vitesses limites

(Voir pages 4 et 5).

3 Freinage et Charge

Pente caractéristique	Rampe caractéristique	SECTIONS DE LIGNES		Pente caractéristique	Rampe caractéristique
14. — NANCY-VILLE — MERREY					
Freinage forfaitaire de Nancy à Jarville et de Neuves-Maisons à Merrey					
		↓		↑	
	 Nancy-Ville			
4	4 Jarville-la-Malgrange		4	4
18	18 Ludres		16	18
14	15 Neuves-Maisons			15
10	10 Mirecourt		10	10
	 Merrey			
		↑		↓	
Raccordement de Neuves-Maisons n° 1					
(de Toul vers Pont-St-Vincent)					
Freinage forfaitaire					
		↓		↑	
6	6 Chaligny-Neuves-Maisons		6	6
	 Pont-St-Vincent			
		↑		↓	
Raccordement de Neuves-Maisons n° 2					
(de Pont-St-Vincent vers Blainville-Damelevières)					
Freinage forfaitaire					
		↓		↑	
5	6 Ville-en-Vermois		6	5
	 Pont-St-Vincent			
		↑		↓	
Raccordement de Neuves-Maisons n° 3					
(de Toul vers Messein)					
Freinage forfaitaire					
		↓		↑	
5	6 Chaligny-Neuves-Maisons		6	5
	 Messein			
		↑		↓	
Raccordement d'Hymont-Mattaincourt					
(de Merrey vers Darnieulles)					
Freinage forfaitaire					
		↓		↑	
11	5 Poste B (ligne 14)		5	11
	 Poste A (ligne 24)			
		↑		↓	

SECTIONS SUR LESQUELLES LES TRAINS PEUVENT RECEVOIR LA POUSSE

Ligne 14 (sens impair). — de Jarville au sommet de rampe vers Messein - (attelée de Jarville à Ludres, non attelée de Ludres au sommet de rampe.) Pour les trains venant de la ligne 14 : Pont-Saint-Vincent à Ludres (attelée) ; **pour les trains de la ligne 27** : Neuves-Maisons à Ludres, à Ludres, (attelée) la locomotive de pousse ne devra pas être réexpédiée à contre-voie.

limites

LOCOMOTIVE

du type de locomotive correspondant est interdite sur cette section.

correspondant est autorisée, sur la section considérée, en cas de détournement, de secours, ainsi que pour se rendre aux ateliers de réparations ou pour en sortir.

						150 P		150 X								030 TU 040 TX				DIESEL 060 DA		DIESEL 040 DE		DIESEL 040 DA		DIESEL 030 DA		Y 9100 Y 9200	
141 TB	141 TC	140 C		150 E		150 Y		040 D		130 B		151 TA, TC		242 TA		131 TB		232 TC		141 TA		040 TA							
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
90	90			80		65	90	80	80		60	80	60	90	90			100	60						80	80	—	50	
75	75			75		50	50	40	40		60	75	40	75	75			75	60					75	75	—	50		
75	75			75		50	50 (A)	50	50		60	75	50	75	75			75	60					75	75	—	50		
70	—			70		40	—	—	40		60	75	—	60	75			70	60					75	—	—	50		
75	75			75		65	70	70	70		60	75	60	75	75			75	60					75	75	—	50		
60	—			60		—	—	—	40		50	75	—	50	60			60	50					75	—	—	50		
75	70			60		—	—	—	50		60	75	—	60	75			60	60					75	75	—	50		
60	60			60		60	60	60	60		60	60	60	60	60			60	60					60	60	—	50		
60	60			60		60	60	60	60		60	60	60	60	60			60	60					60	60	—	50		
30	30			30		30	30	30	30		30	30	30	30	30			30	30					30	30	—	30		
30	30			30		30	30 (A)	30	30		30	30	30	30	30			30	30					30	30	—	30		

BARÈMES D'ÉQUIVALENCE DES CHARGES PAR SÉRIES DE LOCOMOTIVES

LIGNE 14. — Section : NANCY-VILLE — MERREY et vice versa

Trains Rapides et Express

SÉRIES DE LOCOMOTIVES	CHARGES ADMISES					Limite maximum	SÉRIES DE LOCOMOTIVES	CHARGES ADMISES					Limite maximum
	200	300						200	300				
230 B SÉRIE DE RÉFÉRENCE	200	300					230 B SÉRIE DE RÉFÉRENCE	200	300				
230 B (791 à 890), F	200	290				290	230 B (501 à 790)	170	260				290

Trains de Voyageurs omnibus

230 B (791 à 890), F	200	290				290	141 TA, TB	160	250				450
230 B (501 à 790)	170	260				290	140 C	220	330				470

Trains de Messageries omnibus

230 B (791 à 890), F		290				290	141 TA, TB		320				400
230 B (501 à 790)		280				290	140 C		470				470

Limite de résistance des attelages : 900 tonnes.

Trains de marchandises directs et omnibus

LIGNE		14																	
SECTIONS de CHARGE	Nancy		Ludres (Sommet de rampe)		Ceintrey		Mirecourt		Merrey		Mirecourt		Vézelize		Pont St-Vincent		Ludres		
	Ludres (Sommet de rampe)		Ceintrey		Mirecourt		Merrey		Mirecourt		Vézelize		Pont St-Vincent		Ludres		Nancy		
NATURE DES TRAINS	Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		Directs et omnibus		
SÉRIE DE RÉFÉRENCE	140 C		140 C		140 C		140 C		140 C		140 C		140 C		140 C		140 C		
CHARGE	500 t		1300 t		650 t		900 t		900 t		650 t		1600 t		500 t		1600 t		
NOMBRE D'UNITÉS VÉHICULES	50 et au-dessous	51 et au-dessus	60 et au-dessous	61 et au-dessus	50 et au-dessous	51 et au-dessus	50 et au-dessous	51 et au-dessus	50 et au-dessous	51 et au-dessus	50 et au-dessous	51 et au-dessus	60 et au-dessous	61 et au-dessus	50 et au-dessous	51 et au-dessus	60 et au-dessous	61 et au-dessus	
	SÉRIES DE LOCOMOTIVES		CHARGES ADMISES																
150 X	670	620	1800	1700	880	800	1300	1250	1300	1250	880	800	2000	2000	690	630	2000	2000	
150 C E, 151 TC	640	590	1700	1500	830	750	1250	1200	1250	1200	830	750	2000	2000	670	620	2000	2000	
141 R	560	510	1600	1350	700	630	1050	1050	1050	1050	700	630	2000	2000	560	500	1900	1900	
141 P, 150 Y	510	460	1650	1450	650	600	970	970	970	970	650	600	2000	2000	510	460	1750	1750	
140 C 040 D	500	450	1300	1100	650	600	900	850	900	850	650	600	1950	1600	500	450	1600	1600	
241 A	440		1350	1150	550	500	850	850	850	850	550	500	1950	1750	440		1600	1600	
231 B, G, K	370		950	780	460	410	690	690	690	690	460	410	1500	1050	370		1250	1050	
242 TA, 141 TA, TC	400		650		515	470	720	690	720	690	515	470	950	720	410		940	720	
230 B, F, K	320		670		370		570	570	570	570	370		1100	780	320		1050	780	
232 TC, 141 TB, 131 TB	340		580		440		620	600	620	600	440		780	660	360		780	660	
130 B	300		520		350		530	530	530	530	350		660	620	310		650	620	
Limite de résistance des attelages	70 t	950 t	2100 t		1100 t		1600 t		1600 t		1100 t		2500 t		900 t		2800 t		
	85 t	1150 t	2550 t		1350 t		1950 t		1950 t		1350 t		3000 t		1100 t		3250 t		

4 Prescriptions diverses

LIGNE SUR LAQUELLE VIS-A-VIS DES PN, LA CIRCULATION DES AUTORAILS DE 2^e CATÉGORIE N'EST SOUMISE A AUCUNE RESTRICTION PARTICULIÈRE (Art. de l'I. R. S. 4).

Voie 1, de Nancy-Ville à Pont-Saint-Vincent, de Bainville-sur-Madon à Merrey.

Voie 2, de Merrey à Bazoilles-devant-Hymont, de Mirecourt à Frenelle-la-Grande, de Bouzonville-Boulaincourt à Nancy-Ville.

Autorails de 150 CV seulement : toute la ligne.

SECTIONS DE LIGNES SUR LESQUELLES LES DISPOSITIONS DE L'AVIS GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ N° 2 SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE APPLIQUÉES.

Raccordements n° 1, 2 et 3 de Neuves-Maisons.

LIGNE APTE A LA CIRCULATION DES WAGONS SUPERCHARGÉS (Application des G : Ex 47 b n° 2 — MT 24 e n° 4 et VB 71 b n° 2).

1° Sans restriction :

De Nancy à Jarville. Raccordements directs de Neuves-Maisons N° 1 et 3.

2° Par wagons non isolés avec limitation de vitesse à 50 kmh et wagons superchargés isolés (1) :

De Jarville à Pont-Saint-Vincent, de Pont-Saint-Vincent à Mirecourt (sur voie 1 seulement), de Mirecourt à Hymont-Mattaincourt, de Merrey à Hymont-Mattaincourt (sur voie 2 seulement). Raccordement direct de Neuves-Maisons N° 2.

(1) Un wagon superchargé est dit isolé s'il est seul dans le train ou, lorsque le train en comporte plusieurs, s'il est séparé de la machine ou des autres wagons superchargés par au moins deux wagons non superchargés.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SS (EN PERMANENCE OU TEMPORAIRES) DANS LESQUELS IL N'Y A PAS DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT HABILITÉ A DONNER LE SIGNAL DE DÉPART (Art. 10 de l'I. G. S. n° 13).

Bainville-sur-Madon, Pierreville, Pulligny-Autrey, Clérey-Omelmont, Tantonville, Forcelles-SaintGorgon, Saint-Firmin-Housséville, Bouzanville-Boulaincourt, Poussay, Bazoilles-devant-Hymont, Rozerotte, Haréville-sous-Montfort et Colombey-les-Choiseul.

GARE DISPENSÉE D'ARRÊTER AU SIGNAL D'ENTRÉE LES TRAINS REÇUS SUR VOIE OCCUPÉE (Art. 46 de l'I. R. S. A) : Ligne 14. — Nancy-Ville.

CIRCULATION DES TRAINS DE PERSONNEL ENTRE NANCY-VILLE ET LE DÉPOT D'HEILLE-COURT.

Un tableau « Arrêt des trains de personnel » est installé au quai du km. 1.600 (Voie 1). Les trains de personnel doivent s'arrêter à ce tableau.

Leur remise en marche pour leur refoulement au carré CV 81/1 est subordonnée à une autorisation demandée par l'agent pilote EX, dès la descente du personnel, au poste 1 de Jarville au moyen du téléphone installé sur le quai.

SERVICE DE POUSSE ENTRE JARVILLE ET LE SOMMET DE RAMPE (vers Messein).

Les trains de marchandises partant de Jarville vers Pont-Saint-Vincent peuvent recevoir la pousse entre Jarville et le sommet de rampe du km. 8.022 entre Ludres et Messein.

La locomotive de pousse est attelée entre Jarville et Ludres; elle ne l'est pas entre Ludres et le sommet de rampe.

Lorsque la pousse est donnée à un train dont l'horaire ne comporte pas d'arrêt régulier à Ludres, la gare de Jarville doit prescrire dans les conditions réglementaires, un arrêt exceptionnel à Ludres et en aviser cet établissement par dépêche.

A Ludres, la locomotive de pousse est décrochée et après remise en route, continue dans ces conditions à pousser le train jusqu'au moment où celui-ci aborde le sommet de rampe; lorsque la tête du train arrive au sommet de rampe, la locomotive de pousse doit atténuer son action et la diminuer graduellement de façon à ne plus pousser le train lorsque le véhicule de queue arrive au sommet; elle laisse alors continuer le train seul et rentre aussitôt isolément à Ludres à contre-voie.

Le temps alloué à la locomotive de pousse pour revenir du sommet de rampe à Ludres est de 3 minutes.

Aucun train, aucune locomotive ne peut, sauf le cas de secours, quitter la gare de Ludres (vers Messein) avant la rentrée de la locomotive de pousse.